



CONDITIONS GENERALES DES MARCHES NOCTURNES

LE SAMEDI 09 JUILLET ET LE SAMEDI 06 AOUT 2022

Merci de cocher la ou les dates souhaitée(s).

Samedi 09 Juillet 2022	Samedi 06 Août 2022

Réception en mairie à partir du 01 Mai 2022 au 02 Juillet 2022 inclus.

Le Marche nocturne, situé à la place de la Céramique, vous donne l'occasion de faire connaître votre activité et/ou vos réalisations.

L'attribution des emplacements sera effectuée par la commission festivité, par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Chaque exposant devra avoir le matériel nécessaire au montage de son stand qui ne pourra pas excéder 4 m.

La mairie ne sera en aucun cas responsable des vols, détériorations ou destructions survenus pendant le marché (installation et exposition), les produits et matériels seront exposés aux risques de l'exposant exclusivement contre l'auteur du sinistre.

Tout manquement aux présentes conditions générales entraînera l'exclusion immédiate de l'exposant.

Fait à Le

Nom - Prénom :

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Pour plus de renseignements contacter Christine DELLAVALLE au 06 01 81 91 75.



REGLEMENT DES MARCHES NOCTURNES

LE SAMEDI 09 JUILLET ET LE SAMEDI 06 AOUT 2022

Article 1 : Les marchés nocturnes sont organisés par la Mairie de Saint-Zacharie.

Article 2 : Ils se tiendront sur la place de la Céramique de St Zacharie, le 09/07/2022 et le 06/08/2022 de 19h00 à 00h00. Réception des participants à partir de 18h

Aucune mise en place avant 18h00 sur les lieux d'exposition

Article 3 : Droit de participation 1.30€ le mètre linéaire de stand (4m maximum).

Règlement par chèque (distinct si vous participez aux 2 dates) à l'ordre de "Régie recette droit de place", avec les coordonnées des exposants le jour de la réservation, avant la date limite du 02/07/2022 12h. Le vendredi des exposants non-inscrits pourront participer à la manifestation, sous réserve de place disponible et de paiement immédiat par chèque.

Article 4 : Les emplacements seront attribués par les organisateurs à partir de 18h00. Tout exposant qui s'installerait avant l'heure sans autorisation préalable, s'expose à une expulsion.

Article 5 : Les emplacements non occupés à 19h00 seront considérés comme libres et seront attribués aux personnes en attente de place. La totalité du montant de leur réservation reste acquis à la Mairie.

Article 6 : Les participants absents le jour du marché perdront les droits d'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation

Article 7 : Les participants doivent avoir leur propre assurance, couvrant les risques de détérioration, de perte, de vol, ainsi que tout risque corporel occasionné à autrui ou sur sa propre personne.

Article 8 : Les participants doivent apporter leur matériel d'exposition et respecter scrupuleusement le métrage attribué lors de l'inscription.

Article 9 : En aucun cas les véhicules ne pourront stationner sur la place de la Céramique.

Sous peine de verbalisation par la police municipale

Article 10 : Les exposants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur concernant les prix et la qualité (affiche et information).

Article 11 : Le participant est tenu de laisser à la fin du marché, son emplacement aussi propre et dans l'état où il l'a trouvé à son arrivée.

Article 12 : Tout participant accepte sans réserve le présent règlement, ainsi que toutes les décisions prises par la Municipalité et la Police municipale.

Article 13 : En cas d'intempéries ou de modification gouvernementale (COVID19) seuls les organisateurs seront en mesure d'annuler la manifestation. Le règlement sera alors restitué aux exposants.

Renseignements en Mairie au 04 42 32 63 32 - Mairie de St Zacharie 1 cours Louis Blanc -

83640 SAINT-ZACHARIE - Christine DELLAVALLE au 06 01 81 91 75.



FICHE D'INSCRIPTION MARCHÉ NOCTURNE

Samedi 09 Juillet 2022	Samedi 06 Août 2022

Si participation aux 2 marchés, merci de faire 2 règlements distincts

Nom : Prénom

Adresse :

Commune :

Tél :

E-Mail :

Profession :

Nombre de personnes présentes sur le stand :

Type de produits exposés :

Je souhaite réserver.....de mètre linéaire (4m maximum) pour un montant deEuros à l'ordre de "Régie recette droit de place".

Documents à envoyer à la Mairie à l'attention de Mme AURELIO Sandrine

- Conditions générales et règlement signés
- Attestation d'assurance professionnelle ou responsabilité civile.
- Copie de la carte d'identité
- Fiche d'inscription
- Chèque(s) correspondant au métrage demandé à l'ordre de "Régie recette droit de place"

Mairie de SAINT-ZACHAIRE à L'attention de Bureau des adjoints

1 cours Louis Blanc - 83640 SAINT-ZACHARIE

Renseignement : Christine DELLAVALLE au 06 01 81 91 75.